



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste****Dix-neuvième session**

Genève, 18-19 mars 2024

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la dix-neuvième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 18 mars 2024 à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Observations liminaires.
3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts.
4. Rapport sur l'exécution du plan de travail pour 2022-2023.
5. Travaux des équipes spéciales.
6. Plan de travail pour 2024-2025.
7. Quatorzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane.
8. Forum mondial sur le méthane 2024
9. Préparatifs de la vingtième session du Groupe d'experts.
10. Questions diverses.
11. Adoption des conclusions et recommandations.

* Les représentantes et représentants participant à des réunions au Palais des Nations sont priés de s'inscrire en ligne à l'adresse suivante : <https://indico.un.org/event/1007245/registrations/12410/>. En cas de difficultés lors de l'inscription en ligne, veuillez adresser un courriel à l'adresse suivante : cmm.energy@un.org. Les représentants et représentantes sont priés de se présenter, au moins quarante-cinq minutes avant le début de la réunion, au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève pour y obtenir un badge. On trouvera sur la page d'information du [site Web de l'ONU Genève consacrée à l'accès au Palais des Nations](#) des plans et des informations sur la sécurité et les transports. L'enregistrement s'effectue tous les jours ouvrables au portail de Pregny, de 8 heures à 16 h 45.



12. Adoption du rapport et clôture de la session.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Document(s) : Ordre du jour provisoire annoté (ECE/ENERGY/GE.4/2024/1)

Conformément au Règlement intérieur de la Commission économique pour l'Europe (CEE), le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour. Les documents établis pour la session seront publiés sur la page du site Web de la CEE consacrée au méthane provenant des mines de charbon¹ dès qu'ils seront disponibles. Un calendrier détaillé des travaux sera également affiché. Le Groupe d'experts sera invité à adopter des conclusions et des recommandations à l'issue de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour.

2. Observations liminaires

Le Président du Groupe d'experts et le Directeur de la Division de l'énergie durable prononceront des observations liminaires portant sur les réalisations récentes du Groupe ainsi que sur ses objectifs pour l'avenir, compte tenu des décisions relatives aux travaux à mener prises récemment par le Comité de l'énergie durable et le Comité exécutif de la CEE.

3. Activités et priorités du Comité de l'énergie durable et questions portées à l'attention du Groupe d'experts

Le secrétariat présentera brièvement les activités menées par le Comité de l'énergie durable depuis sa trente-deuxième session (13-15 septembre 2023), ainsi que toutes les décisions se rapportant aux travaux du Groupe d'experts qui ont été prises, y compris par le Comité exécutif de la CEE.

4. Rapport sur l'exécution du plan de travail pour 2022-2023

Document(s) : (ECE/ENERGY/GE.4/2024/5) – Évaluation de l'état de préparation de l'Albanie en prévision d'une transition verte et juste dans les secteurs d'extraction après la fin de l'exploitation du charbon

Le Bureau et le secrétariat rendront compte de l'exécution du plan de travail du Groupe d'experts pour 2022-2023, dans lequel un certain nombre de tâches étaient assignées au Groupe, notamment :

- a) Faire connaître les pratiques optimales en matière de récupération et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées et en faciliter l'application, notamment en mobilisant les centres nationaux et internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon existants et en en créant de nouveaux ;
- b) Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon ;
- c) Rassembler et diffuser des études de cas concernant l'application des pratiques optimales dans certaines mines de charbon de différentes régions du monde ;
- d) Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable ;

¹ <https://unece.org/sustainable-energy/coal-mine-methane>.

e) Continuer à participer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la transition des secteurs dépendants des combustibles fossiles dans la région de la CEE ;

f) Participer aux travaux du Groupe d'experts de la gestion des ressources, en particulier sur les spécifications et lignes directrices de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système de gestion des ressources des Nations Unies concernant les ressources en gaz liées au charbon ;

g) Contribuer, avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, au projet intitulé « Mieux comprendre les conséquences et les perspectives liées à la transition des secteurs à forte intensité d'énergie et d'électricité de la région de la CEE vers la neutralité carbone d'ici à 2050 » (projet sur la neutralité carbone) ;

h) Promouvoir une meilleure représentation des femmes en son sein en accordant l'attention voulue à l'égalité des sexes ;

i) Continuer à donner des conseils sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à d'autres entités internationales, nationales et régionales qui ont établi des mécanismes fondés sur les lois du marché visant à réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon ; établir et développer des relations solides avec des entités spécialisées à la réputation établie opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles.

Les représentants des centres internationaux d'excellence sur le méthane provenant des mines de charbon situés en Pologne et en Chine informeront le Groupe d'experts de la situation et des activités de leurs centres respectifs. Les rapports annuels de ces centres lui seront soumis pour examen et approbation.

5. Travaux des équipes spéciales

À sa dix-huitième session, tenue à Genève en mars 2023, le Groupe d'experts a constitué trois équipes spéciales sur i) la réduction des émissions de méthane, ii) la transition juste et iii) l'exploitation et la fermeture des mines de charbon en toute sécurité, afin de mieux gérer les connaissances et les compétences de ses membres et ainsi renforcer l'efficacité de ses travaux dans les domaines susmentionnés, qui concernent l'essentiel de son mandat et de ses activités. Depuis lors, chaque équipe s'est réunie à plusieurs reprises, a élaboré son plan de travail et a entrepris certains travaux dont elle rendra compte au Groupe d'experts.

6. Plan de travail pour 2024-2025

Document(s) : ECE/ENERGY/2023/5 – Plan de travail du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste pour 2024-2025

ECE/ENERGY/GE.4/2024/3 – Guide des pratiques exemplaires concernant le traitement du méthane présent dans l'air de ventilation

ECE/ENERGY/GE.4/2024/4 – Le charbon au XXI^e siècle : réaliser les objectifs de développement durable et gérer les attentes des investisseurs

À sa trente-deuxième session (Genève, 13-15 septembre 2023), le Comité de l'énergie durable a approuvé le plan de travail du Groupe d'experts pour 2024-2025, qui prévoit notamment les tâches suivantes :

a) Faire connaître les pratiques exemplaires en matière de surveillance, de récupération et d'exploitation du méthane provenant des mines de charbon en activité ou désaffectées, et en faciliter l'application ;

b) Lancer et soutenir les travaux des centres internationaux d'excellence pour le méthane provenant des mines de charbon ;

- c) Rassembler et diffuser des études de cas concernant l'application, dans des mines de charbon de différentes régions du monde, des pratiques optimales recensées par le Groupe d'experts ;
- d) Contribuer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la gestion intégrée du méthane dans le contexte du développement durable ;
- e) Continuer à participer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux sur la transition des secteurs dépendants des combustibles fossiles dans la région de la CEE ;
- f) Participer, en coopération avec d'autres groupes d'experts et sous la direction du Comité de l'énergie durable, aux travaux visant à mettre en place des systèmes énergétiques résilients dans la région de la CEE ;
- g) Contribuer aux travaux du Groupe d'experts de la gestion des ressources sur les spécifications et lignes directrices de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources et du Système des Nations Unies pour la gestion des ressources concernant les ressources en gaz liées au charbon ;
- h) Rendre le Groupe d'experts plus inclusif en accordant l'attention voulue à l'égalité des sexes et à la participation des jeunes ;
- i) Continuer à donner des conseils sur les normes relatives au méthane provenant des mines de charbon au secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et à d'autres entités internationales, nationales et régionales qui ont établi des mécanismes fondés sur les lois du marché visant à réduire les émissions de méthane provenant des mines de charbon ; établir et développer des relations solides avec les entités spécialisées à la réputation établie opérant dans le secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles.

Pendant sa session, le Groupe d'experts examinera ses deux principaux axes de travail, à savoir le méthane provenant des mines de charbon et la transition juste. En ce qui concerne le premier point, un projet de document sur le traitement du méthane présent dans l'air de ventilation sera présenté au Groupe pour qu'il l'examine et formule des observations. S'agissant de la transition juste, le Groupe présentera une nouvelle approche dans laquelle l'industrie de l'extraction du charbon n'est pas considérée comme un fournisseur de combustible, mais comme une plateforme multisectorielle qui pourrait être un élément important de l'économie verte et permettrait ainsi de faciliter le processus de transition juste du secteur de l'énergie issue des combustibles fossiles. Il examinera également la possibilité de créer, à l'intention des universités d'Asie centrale, une plateforme régionale de collaboration et d'échange de connaissances sur la transition juste.

7. Quatorzième réunion conjointe du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste et du Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane

Le Sous-Comité du charbon de l'Initiative mondiale sur le méthane (IMM) est l'une des principales parties prenantes du Groupe d'experts. À sa trente-troisième session, qui se tiendra dans le cadre de la dix-neuvième session du Groupe d'experts du méthane provenant des mines de charbon et de l'action pour une transition juste, le Sous-Comité examinera, entre autres, leurs activités conjointes.

8. Forum mondial sur le méthane 2024

Le Forum mondial sur le méthane est la toute première manifestation mondiale organisée pour examiner les questions relatives au méthane dans les industries extractives liées à l'énergie. Il s'agit d'un cadre unique en son genre permettant d'étudier les possibilités de réduire les émissions de méthane et de favoriser le dialogue sur les méthodes efficaces de surveillance, de notification et d'atténuation des risques. À l'occasion de sa session, le

Groupe d'experts, en coopération avec le Groupe d'experts du gaz, accueillera l'édition 2024 du Forum, qui portera sur le thème de la mobilisation dans la lutte contre les émissions de méthane. Cette manifestation réunira des responsables du secteur et des personnalités influentes afin d'encourager l'adoption de pratiques ayant fait leurs preuves en matière d'atténuation des émissions de méthane et la prise de mesures en faveur d'une gestion efficace du méthane. Divers sujets liés au suivi et à l'atténuation des émissions de méthane provenant du charbon seront abordés pendant la session plénière, qui réunira des intervenants de haut niveau issus de gouvernements, d'organisations internationales et de l'industrie, ainsi que pendant des réunions connexes qui se tiendront parallèlement à la session du Groupe, le mercredi 20 mars.

9. Préparatifs de la vingtième session du Groupe d'experts

Le Groupe d'experts s'intéressera aux préparatifs de sa vingtième session, qui se tiendra en 2025 à Genève. Il passera notamment en revue les principaux thèmes qui auront été proposés pour la partie de la session consacrée aux questions de fond.

10. Questions diverses

Le Groupe d'experts pourra débattre de toute autre question pertinente soulevée avant ou pendant la session et relevant de son mandat. Dans la mesure du possible, les membres des délégations sont invités à indiquer à l'avance à la présidence et au secrétariat s'ils souhaitent aborder une question au titre de ce point de l'ordre du jour.

11. Adoption des conclusions et recommandations

Le Groupe d'experts sera invité à adopter les conclusions et recommandations convenues.

Les projets de conclusions et de recommandations seront communiqués aux participants et aux représentations permanentes à Genève dix jours au moins avant le début de la session.

12. Adoption du rapport et clôture de la session

Le Président, avec le concours du secrétariat, récapitulera les conclusions et recommandations adoptées. Le Groupe d'experts sera invité à adopter son rapport à partir d'un projet établi par le secrétariat en collaboration avec le Bureau, après quoi le Président prononcera la clôture de la session.
